

Code de conduite des entraîneurs / encadrants

Version 1.0 – févr. 2026

(À destination des entraîneurs - applicable à tous les sports au Luxembourg)

1. Objectif et champ d'application

Ce code de conduite définit les principes, responsabilités et comportements attendus des entraîneurs et encadrants sportifs afin de garantir un environnement sûr, respectueux, inclusif et conforme aux standards de safeguarding.

Il s'applique :

- à tous les sports et à tous les niveaux de pratique (loisir, formation, performance, élite) ;
- aux entraîneurs salariés ou bénévoles ;
- aux encadrants travaillant avec des enfants, des jeunes et des adultes ;
- dans tous les contextes sportifs (entraînements, compétitions, stages, déplacements).

2. Principes fondamentaux

En tant qu'entraîneur, vous vous engagez à :

- placer la sécurité, la santé et le bien-être des athlètes / sportifs au cœur de ma pratique ;
- respecter la dignité, les droits et l'intégrité de chaque personne ;
- agir avec professionnalisme, équité et exemplarité ;
- respecter les lois luxembourgeoises, les règlements sportifs et les politiques de safeguarding applicables ;
- reconnaître que la performance ne prime jamais sur la protection des personnes.

3. Rôle et responsabilité de l'entraîneur

L'entraîneur reconnaît qu'il ou elle :

- occupe une position d'autorité et d'influence ;
- a un rôle clé dans la création d'un climat sportif sain et sécurisant ;
- est responsable de ses paroles, gestes, décisions et comportements, y compris en dehors du terrain et en ligne.

4. Attentes comportementales

Vous vous engagez à :

- traiter tous les athlètes / sportifs avec respect, sans discrimination ni favoritisme ;
- adopter une communication claire, bienveillante et non humiliante ;
- gérer les émotions, la pression et la performance sans recourir à la peur, aux menaces ou aux humiliations ;
- encourager le fair-play, l'inclusion et le respect mutuel ;
- adapter l'encadrement à l'âge, au niveau et au développement des athlètes / sportifs.

5. Limites professionnelles et contacts physiques

Vous vous engagez à :

- respecter strictement les limites professionnelles ;
- n'utiliser les contacts physiques que lorsqu'ils sont nécessaires, expliqués et appropriés au sport pratiqué ;
- obtenir le consentement et rester attentif au ressenti de l'athlète / sportif ;
- éviter toute situation ambiguë ou isolée sans justification ;
- ne jamais avoir de comportement intime, intrusif ou sexualisé.

6. Communication et utilisation des outils numériques

Vous vous engagez à :

- utiliser une communication professionnelle et respectueuse, y compris par messages et sur les réseaux sociaux ;
- éviter les échanges privés inappropriés, tardifs ou insistants ;

- respecter la vie privée des athlètes / sportifs ;
- ne pas partager de photos, vidéos ou informations personnelles sans autorisation.

7. Déplacements, stages et compétitions

Lors des déplacements et séjours sportifs, vous vous engagez à :

- respecter les règles d'encadrement et de supervision ;
- garantir des conditions d'hébergement sûres et appropriées ;
- éviter toute situation pouvant mettre un athlète / sportif mal à l'aise ;
- savoir comment réagir et à qui m'adresser en cas de problème.

8. Safeguarding, vigilance et signalement

En tant qu'entraîneur, vous avez la responsabilité de :

- rester vigilant face aux situations préoccupantes ;
- prendre au sérieux tout signal ou ressenti exprimé par un athlète / sportif ;
- agir rapidement et de manière appropriée ;
- signaler toute situation préoccupante via les canaux de l'entité sportive ou au niveau national, notamment auprès de l'ALIS ;
- respecter la confidentialité, dans les limites nécessaires à la protection des personnes.

Signaler une situation n'est pas accuser, mais protéger.

9. Responsabilité et conséquences

Le non-respect de ce code peut entraîner :

- des mesures disciplinaires internes ;
- une suspension temporaire ou définitive des fonctions ;
- un signalement aux autorités compétentes, le cas échéant.

10. Engagement

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent code de conduite des entraîneurs / encadrants.

Vous vous engagez à le respecter et à contribuer activement à un environnement sportif sûr, respectueux et intègre.

Nom et prénom :

Fonction :

Entraîneurs / Encadrants :

Signature :

Date :

(Document adapté au contexte luxembourgeois, aligné avec les standards européens et internationaux en matière de safeguarding, notamment les principes du Comité International Olympique.)